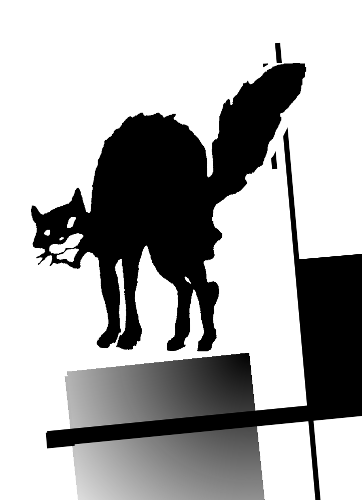


JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 6, Nouvelle série

0,75 €

Septembre 2005

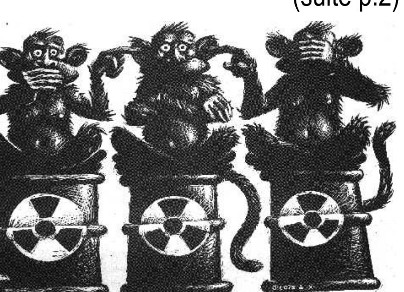
Que se passe-t-il à Moronvilliers ?

Suite à l'information sur un incident à Moronvilliers paru dans Silence et dont nous nous étions fait l'écho dans Le Chat Noir NS n° 4 et dans Courant alternatif de mai 2005, nous avons interviewé Bruno Barillot, directeur du CDRPC (Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits) et spécialiste des questions du nucléaire militaire.

Le Chat Noir : ***Officiellement, depuis 1996, il n'y a plus d'essais nucléaires. Mais il y existe toute une chaîne dans le nucléaire militaire, dont les essais "froids" qui sont réalisés à Moronvilliers. Est-ce que tu peux nous expliquer ce que sont ces essais à ces "essais à froid" ?***

Bruno Barillot : Quand on parle d'essais nucléaires, on pense à quelque chose qui ressemble à Hiroshima ou Nagasaki : une bombe qui explose. Or un essai nucléaire, c'est toute une série d'expériences et les explosions qui ont eu lieu soit au Sahara, soit en Polynésie, n'étaient que la phase finale. Il y a toutes sortes d'expérimentations complémentaires qui étaient faites soit au Sahara ou en Polynésie, mais aussi sur le territoire métropolitain. Les essais dits "froids" ou "sous-critiques" sont effectués sur le polygone de Moronvilliers dans la Marne à une vingtaine de kilomètres de Reims. On y pratique des explosions : on utilise des répliques ou des morceaux de répliques d'un modèle de bombe nucléaire (ou "tête nucléaire" selon le langage officiel) où est remplacée la matière nucléaire comme le plutonium ou l'uranium très enrichi par de l'uranium appauvri et parfois quelques grammes de plutonium pour voir comment réagissent les explosifs chimiques qui sont dans la bombe, comment réagit la matière nucléaire en fonction de la configuration de la bombe. A Moronvilliers, la réaction en chaîne qui a lieu lors d'un essai grandeur nature ne se met pas en jeu, mais il a dispersion d'uranium appauvri, voire de plutonium et du béryllium et d'autres matières qui peuvent se trouver dans la réplique.

CN : ***Il n'y a aucune enquête officielle sur les retombées. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elles existent et ce depuis les années 1980 où un paysan a retrouvé dans son champ un caillou extrêmement dense qui s'est avéré être de l'uranium appauvri.***



A l'époque, les autorités officielles avaient dit qu'il s'agissait effectivement d'uranium, mais qu'il provenait d'un avion qui s'était scratché dans le coin.

BB : Il existe maintenant d'autres données qui prouvent que l'on utilise celui-ci à Moronvilliers : dans les rapports annuels de l'ANDRA (Agence Nationale de gestion des Déchets RadioActifs), il est noté que la contamination principale est due à la présence d'uranium appauvri. Cela, on ne peut plus le nier. Si on veut en savoir plus, il suffit de se reporter aux chiffres fournis par les Etats-Unis (qui sont beaucoup plus transparents sur ce sujet) pour des expériences similaires.

(suite p.2)

Dans ce numéro :

Contrat de plan et nucléaire	2
Echanges avec la CGT EDF	3
Coordination contre la société nucléaire	4
Lettre ouverte au Conseil Général de la Marne	5
Social	7
Crise dans le champagne	11

Supplément à Courant alternatif, n° 151, Eté 2005
Com. Par. : AS 72313

Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex

CN : *Peux-tu nous en dire plus par rapport aux dangers des retombées de l'uranium appauvri et du béryllium ?*

BB : Parlons d'abord pour le béryllium (employé dans les détonateurs des bombes nucléaires) qui n'est pas un produit radioactif. C'est un produit très nocif au niveau chimique. Bien que très léger (plus léger que l'aluminium), il se comporte comme un métal lourd. Lorsqu'on avale ou inhale des poussières de béryllium, il y a un risque au niveau des muqueuses. Cela peut provoquer des pathologies cancéreuses et éventuellement des leucémies lorsque cela rentre dans le système sanguin. C'est aussi le risque principal de l'uranium appauvri. Si celui-ci émet des rayons alpha, ceux-ci peuvent être arrêtés par une protection minimale : du papier ou des gants. Le plus gros risque est donc d'avaler ou d'inhaler les poussières, poussières qui peuvent être transportées par les vents sur une région entière.

CN : *Sais-tu s'il y a des études faites sur la santé au niveau de Moronvilliers ?*

BB : Je n'en sais rien, mais il y a très peu d'études autour des sites nucléaires. Lorsque des études sont faites, comme par exemple sur les leucémies il y a quelques années autour du centre de retraitement de La Hague, et que les résultats sont inquiétants, les autorités de sûreté nucléaire et le lobby nucléaire ont fait réaliser des études soi-disant contradictoires pour démontrer le contraire. Une telle étude pourrait avoir lieu s'il y avait une volonté des populations de la réclamer.

CN : *Mis à part l'incident de novembre 2004, es-tu au courant d'autres problèmes rencontrés à Moronvilliers ?*

BB : J'ai été récemment alerté par des membres de la famille ou des amis de salariés locaux travaillant sur le site de Moronvilliers. La plupart du temps, ils sont embauchés par des entreprises sous-traitantes du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique), à qui on demande de ne rien dire de ce qu'ils font ou ce qu'ils voient (sous couvert du "Secret défense"). Comme dans le nucléaire civil avec les trimardeurs, ces salariés sont taillables et corvéables à merci et des pressions importantes sont exercés sur eux (chantage à l'emploi en particulier). Or depuis quelques mois, on assiste à des décès par cancer de salariés, dont un jeune père de famille de 35 ans, père de 2 enfants. Avant de mourir, les langues se sont déliées et ce malgré toutes les pressions exercées.

On a ainsi appris qu'il existait sur le site une aire bétonnée où ont été faites des expériences à l'air libre dans les années 1960 et 70. Cette aire bétonnée était quasiment abandonnée, protégée seulement par des barbelés électrifiés. Les autorités ont décidé de l'éliminer, et bien qu'elle soit contaminée, on y a envoyé des ouvriers avec des marteaux piqueurs sans aucune protection. Les gravats ont été jetés dans un trou, alors qu'ils auraient du être mis dans des fûts pour 300 ans et gérés par l'ANDRA.

D'autres expériences ont été faites en puits. Pour pouvoir examiner les résultats de l'explosion, on y envoyait des ouvriers des entreprises sous-traitantes ramasser des échantillons, bien sur sans grandes protections.

Ce n'est donc pas un hasard s'il a des répercussions sur la santé de ces personnels.

Il semble bien qu'il y ait une grande inquiétude de la part des salariés de ces entreprises, et que, malgré les interdictions, ils soient prêts à parler. Un certain nombre a rejoint l'association des vétérans des essais nucléaires (AVEN). Je pense qu'une suite judiciaire va être donnée pour que leur soit reconnu un certain nombre de maladies professionnelles. Une des veuves devrait aussi ester en justice et on mettra devant la justice les responsabilités du CEA dans les conditions qui sont faites à tous ces personnels.

Transcription : Camille, OCL Reims

Une version enregistrée, comportant aussi une partie sur les conséquences du premier essai en Polynésie en 1966, existe. Vous pouvez l'obtenir en nous envoyant une cassette, un MD ou un CD en écrivant à : Egrégore, BP 1213, 51058 Reims cedex.

Le CRDCP a un site http://www.obsarm.org et édite une lettre mensuelle, Damoclès (conditions sur le site).

Préfecture de la
CHAMPAGNE – ARDENNE

Conseil régional
de CHAMPAGNE - ARDENNE

CONTRAT DE PLAN ETAT – REGION 2000-2006 (extraits)

III. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI DANS LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

III-1-3. Conforter l'activité de recherche en région en soutenant la structuration de nouveaux pôles de compétences

L'Etat, la Région, accompagnés des collectivités locales soucieuses de s'associer au développement de la recherche, proposent de favoriser la mise en place de pôles de recherche visant à promouvoir, à mettre en valeur et à amplifier l'activité de laboratoires régionaux réalisant des travaux de qualité dans des domaines porteurs :

- (…)
- le pôle Mathématiques – Sciences de la Matière fédérant plusieurs équipes de l'U.R.C.A. associées au C.N.R.S., avec des perspectives de collaborations avec le Centre d'expérimentation du C.E.A. à Moronvilliers.
- (…)

Coût total : 1,83 M€ (Etat : 0,915 ME dont 0,15 M€ au au CNRS et Région : 0,915 M€)

III-1-5. Structurer le pôle scientifique et technologique de Saudron Bure

Il s'agit d'assurer la mise en réseau du futur pôle scientifique et technique de Saudron Bure afin d'assurer le développement des programmes de recherche et de technologie accessibles aux étudiants, aux chercheurs et aux entreprises.

Coût total : 1,22 M€ (Etat : 0,305 M€, Région : 0,61 M€, Département Haute-Marne : 0,305 M€)

Le nucléaire public, une activité contrôlée ?

Bonjour, été-2005
Les agents EDF-GDF CGT s'adressent à tous les consommateurs d'énergie par sa lettre mensuelle.
Obligez-nous à bien vous servir, demandez le référendum, rien n'est jamais perdu et l'erreur EDF-GDF SA peut être annulée.
Etes-vous prêt à mettre dans les mains du privé les centrales nucléaires ? Avoir une baisse de l'entretien, des accidents radioactifs comme à Three Mile Island au USA ou Tokaimura au Japon ... pour la hausse des dividendes et au final la déconstruction et la dépollution des vieilles centrales aux frais des contribuables comme pour ces anciennes usines chimiques abandonnées par des patrons sans scrupules ?
Une seule solution, écrivez au gouvernement, au 1° ministre, au ministre de l'industrie, au président d'EDF, au directeur de votre département votre refus de voir le nucléaire civil mis entre des mains irresponsables. Les adresses postales, fax et internet sont disponibles dans les moteurs de recherche.
Si vous avez acheté des actions Gaz de France, agirez-vous pour obliger les renouvellements de sécurité ou prendrez-vous la responsabilité des prochaines explosions (moins de 20% du programme de renouvellement des vielles fontes atteint fin mai dans la LOIRE) ? Achèterez-vous des actions d'EDF pour être responsable d'une catastrophe nucléaire ? Les actionnaires ont le pouvoir sur leur entreprise ! Amicalement, Fredo.

Sans blague les centrales seraient cédées au privé et la sécurité jetée aux orties, le spectre de Three Mile Island referait surface ... Non je rêve Fredo, mais arrêtez donc de nous mentir ! L'Etat EDF et son syndicat le plus nucléocrate s'inquiètent. Mais dites donc, qui s'occupe jusqu'à présent de l'entretien des centrales c'est vous avec vos super statuts ou ce sont les trimardeurs de l'atome, la "viande à Rem" ? ... pour qui et par qui sont ils embauchés, n'est ce pas déjà par des société privées ? Bref la sécurité ne connaît pas de failles avec le système actuel ??? Il ne manquerait plus à votre propagande un petit couplet citoyenniste !
Allez , il n'y a que deux cotés à la barricade et manifestement nous ne sommes pas du même camp. Le mien s'attache à sortir du nucléaire et du monde qui le génère.
Je ne vous salue pas! je ne vous connais pas et me demande où vous avez obtenu mon adresse mail ! Carrouge

Bonjour,
Merci de ne pas nous confondre avec nos directions. L'état EDF ne s'inquiète pas, il s'active pour retirer à la représentation populaire le peu de contrôle dont il dispose encore sur le nucléaire civil en le privatisant.
Vous avez raison la "viande à REM" est pour beaucoup embauchée par des sociétés privées. Nous n'en sommes pas fier et nous avons toujours luttés contre nos directions pour que ces tâche soient effectuées par des salariés protégés et suivi médicalement toute leur vie comme les agents EDF. Mais avec la privatisation, les trimardeurs seront moins nombreux car les entretient ne seront plus tous faits ; rentabilité oblige.
Le cœur d'une centrale nucléaire est bien resté fissuré pendant 10 ans au japon où la transparence "privée" est très loin d'être ce peu qu'elle est en France.
Si la sécurité n'est pas ce que nous souhaitons actuellement, le couplet citoyenniste serait que les populations s'emparent du dossier de l'énergie et contrôle nos activités. Nous ne voulons pas plus d'actionnaires que de technocrates pour diriger le service public. Mais nous avons autant de mal que vous, à mobiliser nos concitoyens sur ce sujet.
Toutefois, nous estimons que l'humanité ne peut se passer d'aucune source d'énergie, ni de l'économiser. Mais toutes les activités industrielles à risque doivent rester sous le contrôle des peuples ou à défaut de leur élus.
Alors de quel coté de la barrière sommes nous ? Cordialement, Fredo.

LE CAPITAL PRIVE ARRIVE AUX PORTES DES CENTRALES NUCLEAIRES

Après la privatisation en grandes pompes de Gdf, Edf ne devrait pas résister longtemps à la grande braderie à laquelle gouvernements de gauche comme de droite ont pris goût depuis plusieurs années. Evidemment, les questions de sécurité pour cette entreprise manœuvrant la force nucléaire seront un élément central dans l'argumentaire des opposants à la privatisation. Comme nous le voyons au travers de l'échange de courriers électroniques que nous reproduisons, les craintes que suscite une activité nucléaire privée moins contrôlée commencent à s'exprimer dans les milieux directement concernés et notamment dans les rangs de la Cgt Edf. Ces craintes ne sont évidemment pas sans fondement et attestent de la particularité de l'activité nucléaire. La soumission de cette activité aux règles ordinaires du capitalisme libéral est clairement ressentie comme pouvant générer des risques en matière de sécurité. Des arguments allant dans le même sens sont avancés lorsque sont annoncées des privatisations dans un secteur comme celui des chemins de fer par exemple. Là, la chienlit des transports collectifs britanniques est souvent citée à titre d'exemple édifiant. Mais peut-on simplement comparer l'activité de ces deux secteurs du service dit public ? Pour le cas des chemins de fer, ou même des compagnies aériennes, nul doute qu'une politique volontariste en rupture avec la recherche de profit à tout prix puissent tendre à la sûreté absolue et le risque zéro. Ce n'est pas, selon nous, une situation comparable avec une entreprise qui jongle avec les atomes et aligne des quantités invraisemblables de déchets que science et technologie se révèlent incapable d'éliminer. Ici, nous sommes en présence d'une activité au plus haut point dangereuse même en l'absence totale de catastrophe. Si la cession au secteur privé a tout lieu d'être inquiétante, sa poursuite dans le giron étatique ne l'est pas moins.

Le nucléaire public, une activité contrôlée ?

Notre camarade semble effrayé par le relâchement du contrôle induit par la cession de l'activité nucléaire au secteur privé. Mais de quoi parle-t-on ? S'agissant d'opérations de surveillance techniques effectuées en interne par Edf, nous ne doutons pas une seule seconde de ces contrôles. Mais le problème est-il seulement là ? Le problème du contrôle peut-il se réduire à une assurance de maintenance suivie et compétente ? Que dire des choix qui nous ont engagés dans la voie nucléaire, non pas une voie sans issue mais une voie qui nous mène à une destination inconnue. Le contrôle c'est d'abord le droit de choisir. Or, le choix du nucléaire s'est opéré dans le huis-clos du secret d'Etat. Cet organisme aujourd'hui porté aux nues par les champions de la contestation est justement celui qui échappe le plus à toute possibilité de contrôle. De plus, si privatisation il y a, elle est justement pilotée par ce même Etat.
Quand des populations ont demandé des comptes à l'Etat sur la question nucléaire celui-ci a toujours répondu par la répression et en sortant le joker de la raison et de la sûreté de l'Etat. Alors, encore une fois, de quel contrôle parle-t-on ? La sûreté de l'Etat se confondrait-elle avec la sécurité publique ? Voilà une question à laquelle il serait urgent de réfléchir. A vous de la faire, avec ou sans nous. Pour notre part, nous avons depuis longtemps assimilé le rôle et la fonction de l'Etat. Cette institution n'est très certainement pas au-dessus des clivages sociaux et politiques en position d'arbitre. Si un contrôle total pouvait être exercé sur lui jusque dans ses choix ou orientations, il cesserait d'être Etat et disparaîtrait purement et simplement. Mais peut-être vous êtes vous laissé abusé par ces quelques décennies où l'Etat intervenait massivement dans les affaires sociales et économiques, cette période d'un Etat dit providentiel qui fit croire à certains qu'un équilibre était possible entre socialisme et capitalisme. Erreur bien compréhensible si l'on considère que le modèle socialiste ambiant s'identifiait justement avec la toute puissance étatique et nucléaire. Identification monstrueuse qui lui fut heureusement fatale.

Christophe OCL Reims le 5 septembre 2005

Coordination contre la société nucléaire

Une coordination nationale de collectifs anti-nucléaires s'est constituée suite à la manifestation parisienne de janvier 2004 afin de rassembler, au départ au sein de "la mouvance libertaire", les individus et les groupes soucieux de poursuivre une critique de l'industrie nucléaire civile, ainsi que de la société qui la produit et qu'elle contribue en retour à transformer. Nous souhaitons aussi ne pas négliger les aspects militaires du nucléaire, que la critique a souvent tendance à oublier à l'heure actuelle, ou à identifier de manière un peu trop simpliste avec le nucléaire civil.

La base minimum d'accord pour la constitution de cette coordination fut le refus des buts et des méthodes du Réseau pour sortir du nucléaire, qui dans la régression actuelle voudrait se présenter comme "le" mouvement anti-nucléaire et "la" voie réaliste pour une sortie à terme.
A l'opposé de ce réseau-lobby, notre minimum d'accord implique :
- D'œuvrer pour une sortie immédiate et inconditionnelle du nucléaire, aussi légères que soient nos forces, et faibles les chances de voir se réaliser cette exigence – pourtant minimale devant la folie que constitue une prolongation de cette industrie, quelque forme qu'elle prenne.
- La défense impérative de notre indépendance et le refus de toute complaisance avec quelque appareil politique que ce soit – puisque aussi bien tous sans exception peuvent être qualifiés de nucléaristes et ont généralement œuvré activement pour imposer cette industrie à la société.
- Un mode de fonctionnement basé sur la libre association, la prise de décision en commun et le contrôle strict de toute délégation de pouvoir. Bref, le refus de la séparation entre organisateurs et piétaille militante juste bonne à manifester devant les médias, voire entre dirigeants et activistes professionnels.

Notre but n'est pas d'acquérir une "pseudo-représentativité" comme lobby, en multipliant les signatures ou les adhésions formelles, mais de défendre des idées et une critique que chacun puisse s'approprier par lui-même. De tels principes de fonctionnement ont porté dans l'histoire le nom de démocratie directe, et les multiples formes de récupération et de déformation qu'ont connues ces principes – jusqu'aux appels actuels à la "démocratie participative" – ne nous dissuadent pas de revendiquer ce nom. Remarquons enfin que la critique du nucléaire avec ses inévitables aspects techniques et la "spécialisation" qu'ils imposent exige d'être d'autant plus vigilants pour éviter que ne se reproduisent des rôles hiérarchiques, comme la figure du "contre-expert".

(…) **La probabilité d'un accident majeur** n'est pas la seule raison d'arrêter immédiatement l'industrie nucléaire. Le fonctionnement normal du nucléaire (sans catastrophe majeure) est inséparable de conséquences sanitaires catastrophiques : pollution par le fonctionnement des centrales, production suicidaire de déchets, avec parmi ceux-ci les centrales elles-mêmes après leur arrêt. Ce fonctionnement implique aussi de nombreux périls connexes à tous les stades de la production, qui peuvent être autant d'occasions d'intervenir en les dénonçant : transport et stockage des déchets, dissémination des sources radioactives, pollution lors de l'extraction des combustibles, contaminations diverses des travailleurs du nucléaire (et incidemment traficotage des embauches, des conditions de travail et des normes de sécurité), recyclage des déchets dans l'industrie, les Bâtiments et Travaux Publics ; sans oublier les menaces terroristes vis-à-vis des sites, menaces tout à fait crédibles, même si le pouvoir utilise désormais cette question comme argument central pour sa propagande et sa politique de militarisation

La technologie nucléaire et son déploiement ont aussi, en-dehors de leurs implications sanitaires, des conséquences politiques et sociales, et des effets sur les consciences absolument opposés à toute aspiration à la liberté et à la dignité humaines, ou à la recherche d'une autonomie individuelle et collective réelle. C'est à raison que l'on a pu parler à leurs propos de "technologies contre-insurrectionnelles préventives" ou de "glaciation nucléaire" de l'histoire des sociétés humaines.
L'histoire du nucléaire fût d'abord l'histoire de la Bombe, et de l'avènement d'une forme nouvelle et terrible de domination avec un monopole étatique sans précédents de la puissance et de la violence destructrice absolue ; avec aussi la création par le capitalisme d'un processus technique et bureaucratique incontrôlable, se développant de manière autonome, et très difficile à arrêter rapidement. En cela, et malgré leurs différences, le nucléaire civil est bien la parfaite continuation du nucléaire militaire.
Par le risque qu'il représente, le nucléaire participe aujourd'hui à l'ambiance sécuritaire au nom de laquelle les individus devraient abandonner les derniers lambeaux de liberté qu'il leur reste – ambiance sécuritaire dans un sens qui dépasse la sécurité en terme de police et d'utilisation d'instruments coercitifs, et où le besoin de protection devant des catastrophes tant sociales qu'écologiques a toute sa place. Il produit ainsi, par la terreur larvée qu'il instille, par la dépossession qu'il incarne, une mentalité accablée et résignée, bref soumise, et une dépendance de fait aux spécialistes, jusque dans une hypothétique phase d'arrêt et de démantèlement de l'ensemble de la filière.

(…) Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'œuvrer à recréer un mouvement antinucléaire qui tente de peser sur la situation, en ouvrant le débat, en avançant dans la compréhension des choses (du nucléaire, de la soumission), en tentant de faire évoluer ces questions, tout en s'opposant radicalement à la logique nucléariste.

Paris, juin 2005
Coordination contre la société nucléaire

Nous contacter pour toutes infos complémentaires.

EGREGORE
BP 1213
51058 Reims cedex



Lettre ouverte à Monsieur le Président du Conseil Général de la Marne et à Monsieur le Maire de Vitry-le-François

Un projet de loi de prévention de la délinquance, pondu par N. Sarkozy fin 2003, avait donné lieu à Vitry-le-François à un fichage nominatif de toute personne ayant eu recours à quelque service social que ce soit (Caisse d'Allocations Familiales, Mission Locale, organisme HLM, assistante sociale, etc.)
Le Collectif Marnais contre les Dérives Sécuritaires s'était créé à cette occasion et le Chat Noir s'est fait plusieurs fois l'écho de la situation vitryate et des actions de ce collectif.

Si le projet de loi de prévention de la délinquance n'est toujours pas finalisé en tant que tel - mais certains de ses aspects ont été repris dans d'autres dispositions légales par les ministères de l'éducation nationale ou des affaires sociales, par exemple - le fichage sur Vitry a bien été mené et les fiches subsistent quelque part au Conseil Général.
Le Collectif continue de se pencher sur les pratiques douteuses en matière sociale et une lettre ouverte a été envoyé à la presse et aux conseillers généraux fin juin suite à des coupures d'eau imposées à une vingtaine de familles vitryates (voir ci-dessous).

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,
Vous avez défendu l'an dernier la nécessité d'établir un diagnostic social dans l'objectif énoncé d'améliorer "[...] l'efficacité recherchée dans la prise en compte des besoins des personnes" (lettre de Madame de Gouville du 27 février 2004 adressée aux responsables des structures éducatives et sociales).
Inscrite dans le cadre d'un projet de loi dit "de prévention de la délinquance" cette action a donné lieu à de vives réactions, en particulier du fait de l'utilisation de fiches de renseignements nominatives élaborées à l'insu des personnes fichées et faisant l'amalgame entre fragilité sociale (au sens large) et délinquance.
Le diagnostic social que vous avez présenté le 25 juin 2004 stipule que votre "souci [est] de rendre un service de meilleure qualité aux personnes" et que "les dispositifs existants ne sont pas tous utilisés de manière optimale".
Il s'avère qu'un an après, les populations en difficultés bénéficient moins que jamais d'interventions de la qualité optimale dont il est question dans ce document.
En pleine canicule (juin 2005), entre 15 et 20 familles vitryates ont été coupées d'eau pour des problèmes de factures impayées, souvent pour des sommes n'atteignant pas le coût du déplacement et de la dépose du compteur d'eau ! Ces coupures, indignes de notre époque et du plus simple respect dû aux individus, sont en totale contradiction avec la loi de lutte contre les exclusions (article 136, loi du 31 juillet 1998) et sont contraires à l'appel à la solidarité nationale prôné face à la situation caniculaire. Elles viennent, de plus, aggraver encore la situation sociale et sanitaire de personnes déjà en grande fragilité.
Le Collectif Marnais contre les Dérives Sécuritaires dénonce vigoureusement :

- *La situation déplorable et insécurisante imposée à ces familles du fait des coupures d'eau*
- *Le fait que le dispositif prévu à l'article 43-6 de la loi citée plus haut n'ait pas été activé alors qu'existe une convention entre la Compagnie Générale des Eaux et la municipalité de Vitry-le-François*

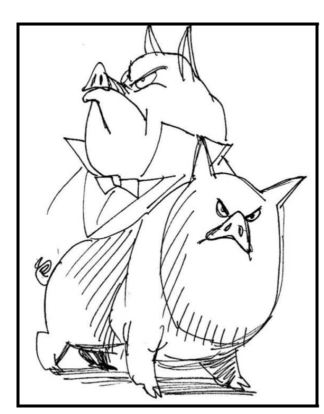
et exige que :

- *L'eau soit rétablie dans les délais les plus brefs pour toutes les familles, sans condition*
- *Les frais découlant de ces coupures ne soient pas imputés à ces familles*
- *Le dispositif de maintien de la fourniture d'énergie et d'eau s'applique à Vitry-le-François comme dans toute commune digne de notre siècle*

En tout état de cause, une fois de plus, le Collectif Marnais contre les Dérives Sécuritaires constate, outre son aspect illégal et choquant, l'inutilité flagrante de l'opération de fichage menée l'année dernière et l'inopérance en matière sociale du diagnostic qui en a découlé.

Voici la réponse qu'a donnée fin août René-Paul Savary, président du conseil général de la Marne, au Collectif marnais contre les dérives sécuritaires :

Vous avez souhaité appeler mon attention sur les coupures d'eau dont auraient été victimes 15 à 20 familles vitryates cet été.
Je vous remercie de m'avoir tenu informé.
J'ai prescrit un examen attentif de ces situations au Service de la Solidarité Départementale .
Ce cas de figure ne fait que renforcer à mes yeux la nécessité d'un travail concerté entre les différents services publics intervenant auprès des populations en difficulté afin de permettre le meilleur échange d'informations possible.



La réponse du Président du Conseiller Général est intéressante à plusieurs titres. D'abord elle passe sous silence les textes légaux existants afin que des familles en difficultés ne soient pas privées du minimum VITAL, comme l'eau.

Ensuite, y figure la réaffirmation que, seul le fichage de toute une population considérée "hors norme" pourrait permettre (?) que le minimum vital ne soit pas supprimé à ces personnes.

Car ce que Monsieur Savary appelle le "travail concerté" n'est autre que ce qu'il s'était précipité à mettre en œuvre par ces fiches en toute illégalité.

Rappelons que la menace et le mensonge avaient à l'époque été utilisés afin de les faire remplir par les travailleurs sociaux et les organismes ou associations "sollicités". Mensonge en niant, jusqu'à la parution du document final, que ce projet s'inscrivait dans le cadre du projet de loi Sarkozy (donc pour le ministère de l'intérieur).

Mais en ce qui concerne les coupures d'eau du mois de juin, qu'est-ce qui peut permettre d'aboutir à ce que des familles se retrouvent coupées d'eau ? Par quel processus vicieux cela est-il rendu possible ?

Et bien une partie de l'explication réside dans le fait que les travailleurs sociaux sont "managés" de façon à ce que le social coûte le moins possible.

Lorsqu'une personne en difficulté va demander une aide financière à une assistante sociale, il faut savoir que celle-ci devra s'engager dans un véritable parcours du combattant et fournir moults documents administratifs, renseignements, justificatifs pour "monter" le dossier, puis le défendre en commission.

Or, un nombre de plus en plus important de dossiers se voient refusés par ces commissions, pour un oui ou un non.

Il faut savoir que la notion de mérite ne touche pas que les fonctionnaires (dont les travailleurs sociaux du Conseil Général - nous n'avons pas connaissance de la grille qui permet d'évaluer chaque année le mérite d'une assistante sociale !) mais aussi les familles qui demandent un secours : font-elles suffisamment d'efforts pour le mériter ?

L'effet pervers de tout cela c'est que les assistantes sociales se découragent de monter et présenter des dossiers, sachant d'avance qu'elles n'auront qu'une réponse négative.

De même, de plus en plus de personnes en difficultés se découragent et ne vont plus formuler leurs besoins dans les services sociaux.

Or, pour par exemple ne pas se faire couper l'eau, il faut qu'un dossier de demande d'aide soit monté par un service social…

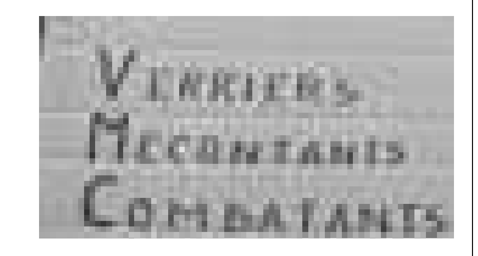
Social

Selon les statistiques de l'ANPE fin mai 2005, si le taux de chômage national est de 10,2 %, il atteint 10,5 % en Champagne-Ardenne et 11 % en Picardie. Sur ces deux régions, la Marne affiche toujours le taux le moins élevé avec 9,1 %. Suivent : l'Oise 9,7 %, la Haute-Marne 9,8 %, l'Aube 10,6 %, la Somme 11,3 %, l'Aisne 12,9 % et les Ardennes 13,7 %. Sur un an, le chômage a davantage progressé en Champagne-Ardenne (+1,8%) qu'en France (+1,5%). La Marne a connu la plus forte poussée, +5,5 %, et compte 1.161 chômeurs de plus. Les Ardennes se situent à +2,2 % avec 301 demandeurs d'emploi supplémentaires. Toujours sur un an, le chômage a baissé de -1,7 % dans l'Aube et de -3,2 % en Haute-Marne. En un an, les inscriptions à l'ANPE ont cru de 4,4 % sur l'ensemble de la Picardie : elles s'établissent à +4,8 % pour l'Aisne, +5,8 % pour l'Oise et +2,3 % pour la Somme.

Selon une étude de l'OPEQ (Observatoire permanent de l'évolution des Qualifications en Champagne-Ardenne), le taux de croissance moyen annuel des effectifs salariés du secteur privé entre 1976 et 2003 est de - 0,1%. C'est la seule région, avec la Lorraine, à avoir un solde négatif. Fin 2003, ils étaient 316 578, dont 99 234 (31,3 %) dans l'industrie (largement au-dessus de la moyenne nationale), 26 811 (8,5 %) dans la construction, 190 387 (60,1 %) dans le tertiaire. 7 entreprises privées (hors coopératives et établissements publics et financiers) emploient plus de 1 000 salariés et 3 entre 800 et 1 000 (4 sont liés à l'industrie automobile, 2 à l'agroalimentaire, 1 au textile, 1 au commerce de métaux, 1 à l'industrie pharmaceutique et 1 dans la fabrication de sièges)

Pour ce qui est de la Marne, ils étaient 16.963 salariés fin 2003 dans le bassin d'Epernay qui a enregistré un recul de 350 emplois salariés environ entre 2002 et 2003. Le territoire rémois a perdu près de 560 emplois. Fin 2003, ils étaient 83.061 salariés privés. Le secteur de Vitry-le-François a perdu 300 salariés en un an. Fin 2003, ils étaient 9.427 salariés. 24.565 salariés privés étaient localisés sur le bassin de Châlons-en-Champagne, fin 2003. Le secteur a gagné 500 salariés. Des chiffres qui s'expliquent en partie par le chantier de la ligne à grande vitesse. Le bassin de Sézanne comptait 6.580 salariés fin 2003 et a perdu 140 salariés. Sur l'ensemble du département, étaient en baisse les secteurs du bois et papier, de l'agroalimentaire (sauf le bassin de Reims), de la chimie, caoutchouc et plastique (sauf le bassin d'Epernay), des équipements mécaniques. Etaient en hausse les secteurs de la santé et l'action sociale, de l'automobile, des services opérationnels et de la construction.

L'Agence d'urbanisme et de développement de la Région de Reims a affiné les chiffres concernant l'agglomération rémoise. La communauté d'agglomération comptait 10.285 entreprises et 10.485 établissements pour 92.617 emplois (noter la différence avec l'étude de l'Opeq). 43 % des établissements sont des travailleurs indépendants, c'est-à-dire sans salarié. 40 % des établissements dépendent du secteur des services aux entreprises et des services à la personne. Le secteur du commerce est très important car il pèse 27,80 % de l'activité, suivi par la construction avec 13,10 %. Les emplois se répartissent de façon irrégulière sur l'agglomération. Reims avec le Centre hospitalier et ses satellites concentre 7.000 emplois suivis du centre ville avec les commerces, les services administratifs et les sièges sociaux d'importantes entreprises puis le Parc Colbert, le Parc Farman-Pompelle. Puis les emplois se concentrent dans les zones d'activités. Reims concentre 92 % des demandeurs d'emplois dont beaucoup de longue durée. 55 % des chômeurs sont des hommes (plus nombreux dans la population active). Les 20-30 ans (40 %) et les 45-60 ans sont les tranches d'âge les plus touchées par le chômage. Soixante pour cent des chômeurs ont le bac, 44 % un CAP-BEPC ou BEP. 40 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis moins de six mois, 35 % depuis plus d'un an. Pour 2004, le revenu moyen par ménage dans l'agglomération est de 38 176 €/an à Bézannes, 26 228 à Cormontreuil, 24 460 à Bétheny, 23 991 à Saint-Brice-Courcelles, 22 021 à Tinqueux et... 16 461 à Reims (ces derniers chiffres sont tirés du Journal du management).



Licenciements et fermetures d'entreprises

- La liquidation judiciaire a été prononcée le 17 juin 2005 pour la société Rotosac à Château-Thierry qui fabrique des sacs en papier. Si la société a été liquidée, ses 61 anciens salariés n'ont pas l'intention d'abandonner leur outil de travail. Ils ont établi un planning d'occupation du site, pour protéger leur outil de travail. Les week-ends, la surveillance du site devrait être assurée par une société spécialisée (promesse du maire). Optimistes malgré tout, les anciens Rotosac pensent aux anciens salariés d'A & R Carton de Soissons qui s'étaient serrés les coudes et relayés quotidiennement. Ils envisagent eux aussi de créer leur propre association
- Spécialisée dans la fabrication de tubes plastiques, de tubes laminés et de bouchons destinés à l'industrie cosmétique, Cebal, filiale du groupe Alcan (ex-Péchiney), envisagerait d'ici mi-2006 de réduire ses effectifs d'une centaine de personnes dans ses sites de Sainte-Ménehould et Vienne-le-Château (Marne), Vandières (Meurthe-et-Moselle), Albertville (Savoie) et Gennevilliers (Hauts-de-Seine), siège de la société. Les sites de Sainte-Ménehould et Vienne-le-Château perdraient "*quelques dizaines de postes chacun*". Actuellement, les deux implantations marnaises de Cebal emploient respectivement environ 500 et 300 salariés. Au total, Cebal compte un millier de sala-

riés.
- "*On perd du volume, on automatise. Si on analyse la situation, on peut tout craindre*", annonce le secrétaire du comité d'entreprise Valéo, équipementier automobile à Reims qui fabrique des radiateurs et des condensateurs. En l'occurrence, le licenciement de 230 personnes sur les 889 salariés permanents (1 100 avec les intérimaires). Valéo entend dégraisser ses effectifs en faisant payer l'Etat à travers le plan Amiante (départ en retraite anticipée en fonction du nombre d'années d'exposition à l'amiante). Quelques jours après cette annonce, Valéo faisait savoir qu'il allait investir 5 millions d'euros pour moderniser son site de Reims. La première opération serait l'automatisation d'une chaîne. Dans le même temps, on apprenait que l'ancien directeur de l'unité rémoise était condamné symboliquement pour usage abusif d'intérimaires.
- Située à Saint-Brice-Courcelles, l'agence Rastello S.A.S, distributeur régional de la marque Butagaz, va fermer ses portes le 31 août. Dix-sept salariés travaillent à l'agence. Filiale du groupe Shell récemment rattachée à son autre filiale Butagaz, l'entreprise Rastello (146 salariés) compte six agences en France. Elles font partie, avec une trentaine d'autres sociétés, du réseau des mandataires de Butagaz, tous concernés par un vaste plan de restructuration engagé par Shell. "*Shell a l'intention de vendre Butagaz. Pour que la mariée soit plus belle, le groupe a décidé de resserrer le réseau des mandataires*". L'activité jusqu'ici dévolue à l'agence marnaise va être regroupée à Bar-le-Duc (Meuse), épicentre d'une future zone Est qui va couvrir 14 départements. Dans ce cas, tous les salariés sont repris par la nouvelle entreprise. Quid des personnes qui ne veulent pas muter. "*Nous avons mis en œuvre des formations, des bilans de compétences pour aider ceux qui ne souhaitent pas rejoindre Bar-le-Duc à retrouver du travail. Nous avions aussi conclu une convention qui avait pour but de leur accorder des indemnités*". Jugeant ces indemnités très insuffisantes, les salariés se sont mis en grève.
- Eberspächer, fabriquant de systèmes d'échappement, envisage, de restructurer le site de Saint-Michel (02). Quatre-vingt emplois sont donc en suspens (54 postes en production et 26 en personnel indirect). Les salariés se sont mis en grève. La direction et les représentants syndicaux ont toutefois décidé de suspendre la mise en place du plan social jusqu'en septembre.
- Le groupe hollandais Avebe fermera en 2007 le site d'Haussimont dans la Marne. Le seul site français d'Avebe, implanté depuis 1970 à Haussimont, emploie actuellement 65 salariés permanents, plus 45 personnes durant la campagne. Un site qui traite près de 275.000 tonnes de fécule de pommes de terre issues de 6.200 ha de plantations dans la région. La production de l'usine représente 25 % de la production française de fécule de pomme de terre. Le Comité d'Entreprise a déposé début août un droit d'alerte.
- Entreprise spécialisée dans les constructions métalliques et la serrurerie, la SA Beaude, basée à Saint-Memmie, n'a pas réussi à convaincre le tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne que son entreprise pouvait sortir la tête de l'eau. La juridiction commerciale a jugé que cette société de la banlieue châlonnaise n'était plus viable et ordonné sa liquidation judiciaire. Les 33 salariés de la SA Beaude se sont vu signifier leur licenciement économique.
- Le tribunal de commerce de Saint-Quentin a prononcé, début août, la mise en liquidation judiciaire de la fonderie Jouassart, à Wassigny. Elle fournissait en matière première les constructeurs de matériel hydraulique. La décision prise par le tribunal sonne définitivement, selon toute vraisemblance, le glas de cette entreprise installée à Wassigny depuis plus de 130 ans. Les vingt-cinq salariés de la fonderie, en vacances jusqu'au 27 août, attendent une décision sur leur sort..

Conséquence des délocalisations des VMC

La réduction de la capacité de production de l'entreprise VMC spécialisée dans la fabrication de bocaux alimentaires et d'emballage entraîne des conséquences en chaîne. Notamment pour le CAT de l'association des Paralysés de France qui travaillait avec la verrerie. Entre 20 et 25 personnes travaillaient pour eux sur un total de 75 personnes. La dernière commande remonte à la fin de l'année dernière. Le travail avec VMC était particulièrement adapté à une partie des personnes qui fréquentent le CAT : l'entreprise confiait des tâches simples et le contrat s'inscrivait dans la durée. Il faut dire que l'histoire entre VMC et ce CAT aura duré près de 20 ans. Ce n'est pas la première fois que le CAT fait les frais de fermetures d'entreprises : Krema, Meyers, Socatrem, Soremam (Electrolux), autant d'entreprises qui sous-traitaient une partie de leur production au CAT et qui ont quitté l'agglomération ou tout simplement fermé.



Grèves et débrayages

- A Epernay, 88 ouvrières au rendement de la société Chantelle, premier fabricant français de lingerie, ont observé une heure de débrayage, sur les 145 personnes présentes, par solidarité avec leurs collègues de Chantelle Couëron (Nantes), la fermeture de l'atelier de Couëron devant intervenir le 29 août avec un transfert d'activité sur celui de Lanester (56). Elles ont ainsi montré leur approbation de la décision de la direction départementale du travail de Nantes qui a constaté une carence dans le plan de sauvegarde de l'emploi présenté par le groupe, lequel va devoir revoir sa copie. "*Si dans son slogan actuel de publicité, Chantelle habille les femmes du monde, il déshabille les ouvrières de France*". Une pétition demandant l'annulation du plan social a recueilli 87 signatures.
- Grève au champagne GH Martel (3ème groupe de champagne derrière LVMH et Vranken-Pommery) : La totalité du personnel de la production du site de Magenta, soit vingt-quatre personnes, s'est mise en grève, contre "*le licenciement abusif d'un salarié. Il avait eu une autorisation pour prendre ses congés. La*

veille, la direction lui a dit que ce n'était plus possible. Il est quand même parti. En revenant, une convocation à un entretien préalable à un licenciement lui a été remise en main propre, alors qu'elle aurait dû arriver en recommandé". Le conflit qui opposait les salariés du champagne G.H. Martel & Cie à la direction du groupe Rapeneau a connu son apogée avec l'entrée dans le conflit des sites de Moque-Souris (Blesmes dans l'Aisne), De Cazanove (Reims), Paul-Louis Martin de (Bouzy), à l'exception de la société Mansard-Baillet (Epernay). Le débrayage des ouvriers de la production à Moque-Souris, site de vinification où du pressurage à la mise en bouteille sont traitées 8 à 10 millions de bouteilles, a été déterminant. Une commande de 100.000 bouteilles à livrer pour la fin du mois de juin, restée en suspend avec l'arrêt des productions a pesé pour s'asseoir à la table des négociations. La direction du groupe Rapeneau a demandé que les heures de grève soient récupérées au rythme d'une heure par jour et dans la limite de 17, et accepté la réintégration du salarié sanctionné. Dès le 7 juillet, des réunions de travail permettront de finaliser le périmètre du comité d'entreprise qui sera élu dès la première quinzaine de septembre. Des engagements ont été pris du point de vue du harcèlement moral et le protocole a été signé. Tous les sites ont repris le travail, avec un peu plus de mal du côté de Blesmes. Les salariés de Moque-Souris refusaient, se sentant oubliés des négociations. Ils sont encore payés comme de petits vignerons, et n'ont pas intégré la convention collective champagne.



- 36 salariés (les deux tiers de l'atelier de production) de l'usine Deville de Charleville, entreprise spécialisée dans les appareils de chauffage, se sont mis en grève pour un maintien de leur pouvoir d'achat : + 4 % au 1er août et un nouvel accord sur le 13e mois. Deville est une entreprise qui n'emploie plus désormais que 150 personnes, contre 450 en 2001 (et environ 600 il y a vingt ans). Des départs successifs et un recentrage de la gamme de produits ont permis à la "flamme bleue" de maintenir une production au chef-lieu ardennais et de garder l'image d'un manufacturier de haut de gamme. Les employés ont reçu une lettre par laquelle la direction comptait inciter tout le monde à reprendre son poste. Ce courrier expliquait que les salaires de juin ne pourraient pas être payés s'il n'y avait "*pas d'argent sur le compte bancaire*" de Deville. Mais qu'ils pourraient être versés début juillet si la production reprenait dès le 27 juin. Après une semaine de grève, le travail a repris. L'accord stipule le versement au 15 décembre d'un demi-mois de salaire plafonné à 850 euros, qui remplacera en partie le 13e mois perdu. Les heures de grève seront récupérées en juillet (ou compensées en congés payés ou RTT). Une nouvelle réunion est promise dans la deuxième quinzaine de septembre afin de "*réexaminer l'ensemble des revendications, essentiellement d'augmentation de salaires, pour 2006 en fonction des résultats de l'entreprise*". Les salaires devraient être payés début juillet. L'entreprise, considérée en période de "*redressement progressif*" ou de "*restructuration*", a "*demandé aux actionnaires de faire une avance en compte courant de 425.000 € pour payer les salaires de mars, les banques nous ont prêté 750.000 € et nous avons un protocole pour rembourser une dette de 1 million d'euros de cotisations sociales*".

- D'un côté plus de travail, "*les sandwiches à gérer, les bonbonnes, tout cela on ne l'avait pas avant*", et moins de personnel "*l'année dernière on était 26, là nous sommes 24*". D'un autre côté des primes insuffisantes "*nous avons 50 euros de prime de gestion*". Autant de raisons qui ont poussé une douzaine de personnes dans le secteur approvisionnement, trois dans le secteur technique de l'enseigne Coyon, spécialisée dans la distribution automatique de boissons aux entreprises et administrations, couvrant sept cents points de distribution, répartis sur plusieurs départements, à entrer une grève. Au bout de 36 ans de carrière, un employé de Coyon, secteur approvisionnement, gagne 1 200 euros nets, "*avec la prime incluse*". Ils ont obtenu une prime qui s'articule en deux points : 70 euros d'office d'une part, intégrés au salaire à compter du mois de juillet, et d'autre part entre 10 et 25 euros selon le travail de chacun des employés. Autre satisfaction également, "*il ne sera pas décompté de jour de grève sur notre salaire, on rattrapera en heures supplémentaires*".

- La société SAS des produits réfractaires Pousseur envisage de licencier 6 salariés sur le site Vireux-Molhain (Hierges) fort de 59 salariés et 1 à Liverdun, en Meurthe-et-Moselle, avec 41 salariés. (d'après "*Le Godet*", journal du syndicat CGT de l'entreprise)

- Une bonne partie des 45 salariés de l'entreprise Lenoir et Mernier de Bogny-sur-Meuse, spécialisée dans la boulonnerie, était en grève pour "*le respect des accords salariaux et la prime de productivité*". Un accord a abouti notamment à une augmentation générale des salaires de 2,50 % à compter du 1er juillet. Le travail a repris suite à cet accord.

- Après l'annulation le 8 avril dernier de la procédure de licenciement collectif par le tribunal de grande instance de Châlons, les salariés de Kadant Lamort - l'usine employant 280 personnes est spécialisée dans la fabrication de matériel destiné au recyclage du papier et d'autres accessoires nécessaires à l'industrie papetière - ne s'étaient pas manifestés dans le cadre du conflit qui les oppose à la direction de l'entreprise, à la suite d'un plan de restructuration prévoyant le licenciement d'une centaine de personnes. Les conditions du nouveau plan social semblaient de nature à satisfaire le plus grand nombre puisque 175 salariés contre 69, les ont votées. Elles prévoient en effet le versement d'un chèque "intéressant" pour les salariés volontaires pour être licenciés. Un chèque d'autant plus intéressant que 104 salariés se sont portés candidats alors que seuls 92 licenciements sont annoncés. "*La direction nous a présenté un nouveau plan marqué par la suppression de certaines clauses. Ainsi, le 13e mois, les RTT, les congés payés se sont retrouvés inclus dans la prime de départ alors qu'initialement c'était deux choses bien distinctes. De plus, une par-*

tie de cette prime est remise en cause pour les salariés désirant traîner la direction aux Prud'hommes". Bref, c'en était trop pour les salariés qui ont débrayé spontanément et réclamé la démission du président.

- En redressement judiciaire, la Cifra doit rembourser 5 millions d'euros d'ici 2007, soit près de 43.000 euros par mois. Toutes les machines de l'entreprise se sont arrêtées. Plus d'un tiers des employés était en grève. "*On nous demande de travailler plus en étant moins payé, on ne peut pas accepter ça*". Pour un même salaire, l'entreprise, en difficulté, veut augmenter les heures de travail hebdomadaires. 35, au lieu de 33. L'amplitude de leur temps de travail est également au cœur des conflits, débordant sur les week-ends. Jusqu'à aujourd'hui, le travail en fin de semaine était basé sur un principe de volontariat. Avec la modification de leur contrat de travail ainsi proposée par l'entreprise, en cas d'absence de volontaires, la tâche s'avérerait imposée.

- Les douze salariés (dont deux cadres) de l'entreprise Brunelle se sont mis en grève. Le personnel de cette petite société de modelage et de production d'outillage pour la fonderie, située à Charleville-Mézières, a voulu réagir après avoir constaté fin juillet, à la veille des congés d'été, que la moitié de la prime vacances n'avait pas été versée. Depuis huit ans, l'entreprise versait en deux fois à ses salariés une prime vacances d'un montant presque équivalent à un 13e mois, en juillet et en décembre. Après 2 jours de grève, un accord a pu être trouvé avec la direction. Le premier versement de la prime aura lieu en août et le second en décembre. D'autre part, les heures supplémentaires seront payées à la semaine et des élections d'un délégué du personnel devraient être organisées sous quatre semaines.

Suites de la fermeture de Wolber

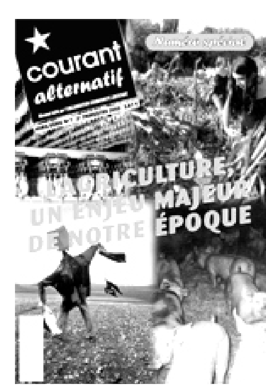
Dans son arrêt rendu le 15 juin 2005, la Cour de cassation "*a rejeté tous les pourvois et a considéré qu'en l'absence de toute activité et de l'outil de travail, la réintégration des salariés de Wolber était matériellement impossible*". "*Aujourd'hui, la position de la Cour de cassation suit le fait du prince. Et ce prince s'appelle Michelin ! Le cas Wolber est antérieur à la loi Larcher qui a tué le droit de réintégration. Cette loi a répondu à l'émotion forte des milieux patronaux suscitée par les jugements de réintégration des salariés de Wolber, prononcés le 5 novembre 2004 par les prud'hommes de Soissons et par un autre, en référé du 9 novembre 2004, de la cour d'appel de Versailles, qui a concerné 200 salariés d'Alcatel Câble France*", déclarent les avocats des Wolber. S'estimant "*au bout du bout*" en matière de droit français, les deux défenseurs des Wolber vont se tourner vers les juridictions européennes pour saisir la Cour européenne de droits de l'homme, tandis que la CGT pourrait mener une action collective auprès du Comité des experts sociaux. "*Il n'est pas exclu que nous saisissions la Cour de justice des communautés européennes à Luxembourg*".

La cour d'appel d'Amiens a étudié fin juin les demandes de réintégration formulées par 110 anciens salariés. Le 5 novembre 2004, le conseil des Prud'hommes de Soissons avait estimé illicite la procédure de licenciement économique collectif en raison d'irrégularités procédurales dans la consultation du comité d'entreprise et avait demandé la réintégration juridique immédiate des salariés. Wolber avait fait appel de la décision. L'avocat a demandé la réintégration juridique des salariés afin de permettre la mise en place d'un PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) et six ans de salaire. Le délibéré est attendu le 15 novembre.

Un nouveau contrat de travail testé dans les Ardennes

Le bassin d'emploi de Charleville-Mézières a été choisi par le ministre Jean-Louis Borloo pour expérimenter le Contrat de transition professionnelle. Un dispositif qu'ont imaginé Yazid Sabeg, chef d'entreprise spécialiste des questions d'insertion et d'intégration, Christian Larose, vice-président du Conseil économique et social (et par ailleurs "ex-patron" de la CGT textile) et Jean-Pierre Aubert, délégué interministériel. Sans se substituer à ce qui existe, le contrat qui va être expérimenté dès septembre doit permettre d'apporter des réponses aux victimes de licenciements économiques. Il sera ainsi proposé au licencié de signer un contrat avec l'Office de retour à l'emploi. Il percevra 90 % de son salaire net et bénéficiera d'un accompagnement et d'offres de formation. Pendant huit mois. S'il ne lui a pas été proposé au moins trois offres, le contrat sera prorogé de quatre mois. Au delà, en cas d'échec, il sera réintégré dans le régime courant de l'Unedic. Autre nouveauté : si un emploi est trouvé avant le terme des huit mois, une prime sera versée (équivalente à 50 % des mois restants). Et si le nouvel emploi est moins bien rémunéré, la différence sera payée pendant deux ans. Un comité de suivi piloté par le préfet suivra l'opération. En cas de succès, le contrat de transition professionnelle sera étendu au niveau national.









Champagne : restructuration sur fond de crise et de scandale

En Champagne, il y a 5.000 viticulteurs, 160 coopératives et des dizaines de milliers d'employés. Le négoce champenois connaît un fort turn-over depuis plus de trente ans. Aujourd'hui, plus du tiers du chiffre d'affaires est réalisé par une vingtaine de groupes ou maisons dont le résultat se situe entre 10 et 100 millions d'euros. La fusion, le 2 septembre 1987, de Moët & Chandon et Mercier avec Louis Vuitton-Malletier, donne naissance au groupe LVMH contrôlé par Bernard Arnault. Il compte 7 marques (Moët & Chandon, Dom Pérignon, Mercier, Ruinart, Veuve Clicquot, Krug), représentant 53 millions de bouteilles expédiées en 2004. Paul-François Vranken est aujourd'hui le patron du 3e groupe champenois avec Vranken-Pommery, Charles Laffite, Heidsieck Monopole et Demoiselle. Il a racheté Pommery au groupe LVMH en 2002. Laurent-Perrier s'est placé dans le quatuor de tête des grands groupes en faisant l'acquisition des maisons De Castellane, Salon, Delamotte, Lemoine et Château Malakoff. En 1990, les dix premiers grands groupes représentaient 84 % du chiffre d'affaires, 82 % des volumes et 88 % des exportations. En 2004, ils représentaient 82 % du chiffre d'affaires, 79 % des volumes et 85 % des exportations.

Des groupes à vendre

Bernard Beaulieu, responsable de l'intersyndicat du champagne, s'inquiète de plus en plus de la constitution de grands groupes financiers en Champagne. "*Tout concourt à la concentration. C'est l'année de tous les dangers en Champagne*". Et de citer l'OPA de Pernod-Ricard sur le groupe Allied-Domecq (Mumm, Perrier-Jouët). "*On ne peut pas vraiment parler de concentrations, mais plutôt de redistributions. Si des groupes familiaux ont vu leurs empires fondre, c'est aussi pour des raisons fiscales d'impôts sur la fortune*". Est-ce la raison qui a incité la famille Taittinger, lié par un pacte avec Albert Frère jusqu'en 2006, à vendre le groupe du même nom ? Si le groupe (champagne, cristallerie de Baccarat, hôtels,…) a été vendu 2,8 milliards d'euros à un groupe d'investisseurs américains, celui va être revendu par secteurs. L'activité "champagne" devrait être rachetée par une partie de la famille Taittinger, avec le Crédit agricole.

Un an seulement après leur rapprochement, actionnaires à 44 % du groupe Lanson International, les Caisses d'Epargne font pression sur la famille Mora, propriétaire des 56 % d'actions restant. L'Ecureil confirmait, par le biais de la Caisse régionale, qu'un accord avait été trouvé sur ce crédit-relais "*pour une courte durée*", portant sur la ligne de crédit de 410 millions d'euros octroyée lors du rachat.. Lequel crédit serait renouvelé pour quelques mois dans l'attente d'une solution à moyen terme. Le Groupe Lanson International revendique la place de deuxième opérateur champenois avec un chiffre d'affaires de 220 M€, et 18 millions de bouteilles commercialisées en France et dans plus de 80 pays. Soit 8 à 9 millions de bouteilles à l'export dont 60 % de marques. Le Groupe commercialise ses bouteilles sous les marques Lanson, Besserat de Bellefon, Alfred de Rotschild, Massé et Gauthier. Il est le deuxième acheteur de raisins. Comme Taittinger, Lanson International est à vendre.

Le scandale

Mais le scandale vient de la société coopérative viticole de Mancy. Située près d'Épernay, cette coopérative commercialise le champagne Esterlin. La justice soupçonne les dirigeants de la coopérative d'avoir vendu "*une partie non négligeable*" des centaines de milliers de bouteilles produites chaque année à un gros client, en l'occurrence le hard discounter ED, en prétendant que ces bouteilles de champagne étaient millésimées. "*En réalité, il s'agissait de champagne ordinaire*". La coopérative aurait acheté "*plusieurs tonnes de sucre* " sans le déclarer aux douanes. Il n'en fallait pas plus pour faire naître les soupçons de chaptalisation, comprendre l'augmentation artificielle du taux d'alcool par adjonction de sucre. Le procureur de la République parle de "*milliers d'hectolitres de champagne*" chaptalisé. Considérable pour une société qui expédie environ 1 million de bouteilles par an. La directrice a été mise en examen pour "escroqueries", "abus des biens d'une société coopérative", "destruction des preuves d'un délit" et "harcèlement moral", une dernière accusation portée par des salariés de l'entreprise. Les chefs de mise en examen du président et du chef de cave sont : "escroqueries" et "abus des biens d'une société coopérative" pour le premier ; "escroqueries" et "harcèlement moral" pour le second. Tous trois ont été placés sous contrôle judiciaire, avec versement d'un cautionnement de 20.000 € chacun et interdiction de séjour dans la coopérative ou d'avoir des contacts avec des employés. En attendant que les choses s'éclaircissent, la Fédération des coopératives assure les affaires courantes du champagne Esterlin. "*Notre préoccupation est d'assurer le fonctionnement. C'est notre rôle. Le plus urgent est de réaliser les fiches de paye des salariés*".


explosif


nocif


corrosif


primitif

Retrouvez le Chat Noir le lundi de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims de 19 h à 20 h
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse et les mercredis, de 16 h à 20 h, au 51 rue Landouzy, Reims

☎ : 03 26 40 27 08
web : http:// journal-lechatnoir.site.voila.fr
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr